



## Chantier inachevé et factures supplémentaires non prévues

Par **Sophie**, le **28/08/2017** à **10:15**

Bonjour

Un artisan avec qui nous avons contracté a arrêté les travaux de plomberie dans notre maison car je refuse de payer des nouvelles factures sorties du chapeau. Il me présente de nouvelles factures en prétendant avoir acheté plus de matériel que prévu car il n'avait en effet pas prévu assez de matériaux mais il disposait pourtant de toutes les informations écrites pour les prévoir. Il ose maintenant m'envoyer une mise en demeure pour impayés. J'imagine que je suis bien sur en droit de contester les nouvelles factures sorties du chapeau ainsi que la facture de fin de chantier ou est-ce que je dois faire attention à certains éléments svp ?

Merci de votre aide

Par **morobar**, le **28/08/2017** à **10:21**

Bonjour,

Vous êtes en droit sauf si un examen normal du devis vous aurait permis de déceler une ou des erreurs manifestes.

En effet l'erreur ne fait pas le droit.

Mais tout cela est affaire de circonstances. Ainsi une grosse erreur d'addition sera relevée, tandis qu'une erreur non manifeste sur une quantité ne le sera pas.

Par **Sophie**, le **28/08/2017** à **10:30**

C'est exactement la situation, aucune grosse erreur qui me permettait de connaître le type de matériel requis. Le plombier avait tous les éléments en sa possession (plans maison, surfaces...)